

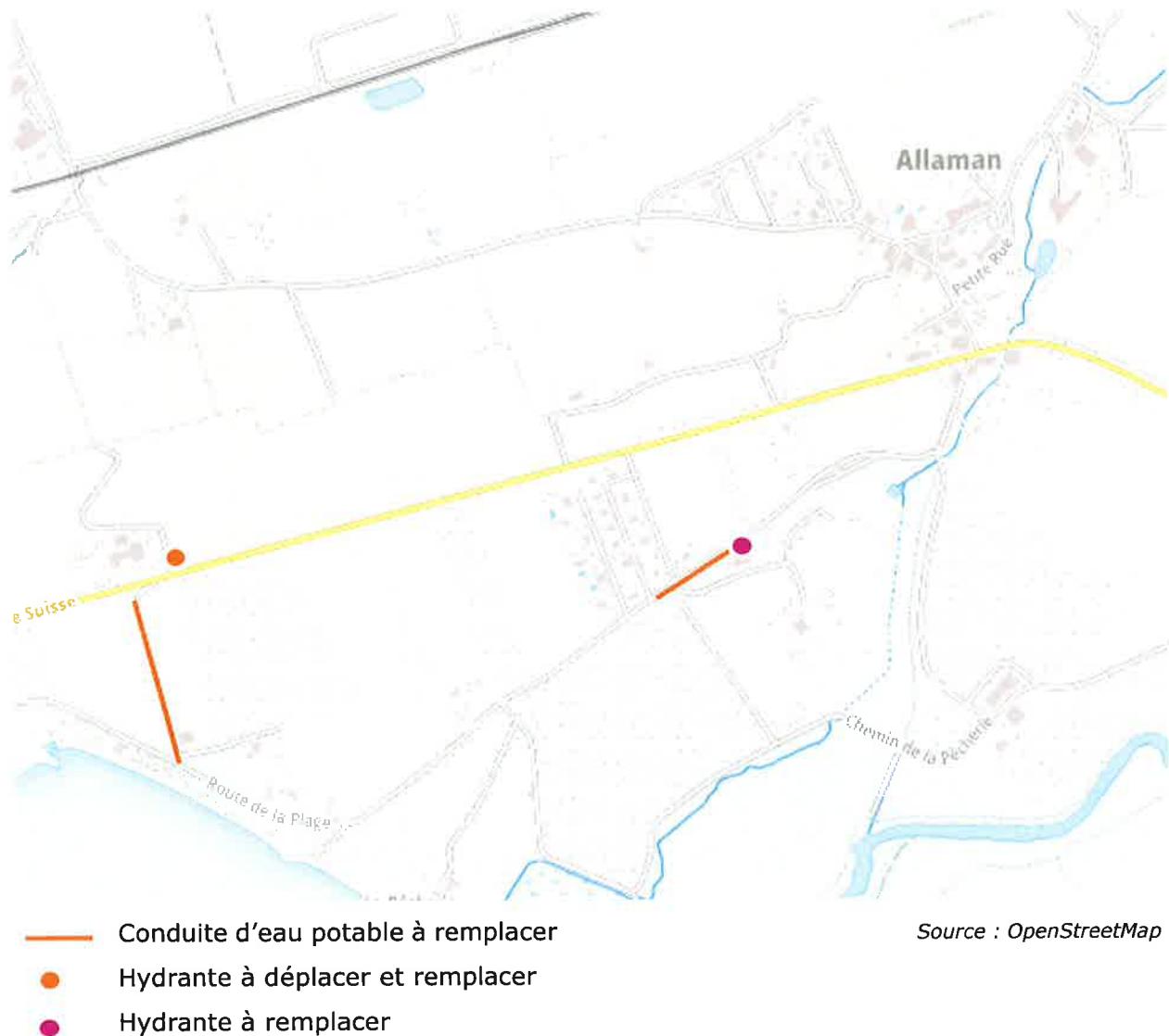
Préavis n° 7/2025 relatif à une demande de crédit de **CHF 205'390 - TTC** pour le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie Chemin de la Plage à Allaman et Domaine de Verex à Allaman.

Perroy, le 11 août 2025

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

La SEFA prévoit d'importants travaux d'entretien de son réseau. Etant donné que ceux-ci jouxtent des conduites anciennes du SIDERE, il est opportun d'en profiter pour remplacer également les conduites d'eau potable et de défense incendie.



2. TRAVAUX PRÉVUS

Domaine de Verex :

Entre la route de la Plage et la Route Cantonale, à proximité du Domaine de Verex, la conduite est en Eternit. La SEFA a prévu de poser des tubes, c'est l'occasion de remplacer notre conduite.

L'hydrante AL2 est placée dans l'emprise de la propriété du Domaine de Verex. Cette position n'est pas idéale lors de son utilisation pour la défense incendie et le SDIS Etraz a été consulté pour qu'elle soit placée en dehors de la propriété. Ce qui permettrait aussi de remplacer la conduite en fonte passant sous la Route Cantonale.

Il s'agira donc de remplacer environ 210 mètres de conduite, en fouille commune avec la SEFA.

Chemin de la Plage :

En ce qui concerne le Chemin de la Plage à Allaman, la SEFA souhaite enterrer des câbles et entretenir son réseau, il s'agira pour le SIDERE de remplacer encore une fois une conduite en Eternit Ø125 mm sur environ 125 mètres. L'hydrante AL4 sera également remplacée.

La conduite actuelle est en Eternit Ø125 mm et sera remplacée par une conduite en polyéthylène de diamètre 160 mm avec une pression nominale de 16 bars.

3. ASPECTS FINANCIERS

Le devis est établi sur la base de soumissions rentrées (pour le génie civil) et de devis pour l'appareillage sanitaire.

	Domaine Verex	Chemin Plage
1. Génie Civil (y.c. forage dirigé sous la RC)	25'000.-	70'000.-
2. Appareillage sanitaire	28'000.-	40'000.-
3. Etude du projet et frais administratif		10'000.-
4. Divers et imprévus		17'000.-
5. Total HT		190'000.- HT
6. TVA à 8.1 %		15'390.-
7. Total TTC arrondi		205'390.-

4. DURÉE D'AMORTISSEMENT

La durée des amortissements est appliquée en fonction du règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

Dans le système MCH2, la durée d'amortissement pour un remplacement de conduite d'eau potable est de 60 ans.

5. CONCLUSION

Vu le préavis n° 7/2025 relatif à une demande de crédit de **CHF 205'390 - TTC** pour le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie Chemin de la Plage à Allaman et Domaine de Verex à Allaman ;

Entendu le rapport des Commissions chargées de son étude ;

Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil intercommunal du SIDERE

DECIDE

- **d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits ;**
- **d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF de CHF 205'390.- TTC afin de procéder aux travaux décrits ;**
- **d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF de CHF 205'390.- TTC auprès d'un organisme financier ou bancaire de la place aux meilleures conditions ou de financer ces coûts par la trésorerie courante.**

Approuvé par le Comité de Direction en séance du 27 août 2025

Au nom du Comité de Direction du SIDERE

Le Président :

La Secrétaire :

François Delafogé

Dela



Catherine Dubois-Pelerin

Catherine Dubois-Pelerin